



Parc des Chaumes sur la commune d'Avallon

Parc des Chaumes

Commune:

Avallon

Superficie :

6 hectares

Année de création :

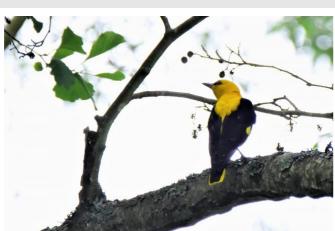
2015

Année de renouvellement :

2020

Année de rédaction :

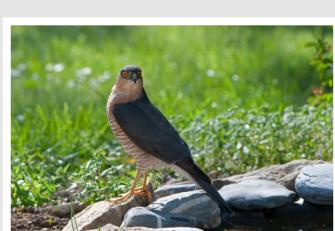
2022



↑ Loriot d'Europe



↑ Mésange à longue queue



↑ Epervier d'Europe



Apprendre à mieux connaître les espèces et la nature qui nous entourent

Qu'est-ce qu'un refuge LPO ?

Créer un Refuge LPO, c'est mener une action concrète et simple pour aider la nature, les oiseaux et participer au quotidien à la protection de la vie sauvage sur son terrain. « Refuge LPO » est un agrément de la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui est accordé à tout site sur lequel est initié une démarche de valorisation de la nature.

La démarche :

Après la signature d'une convention sur 5 ans entre la collectivité, l'association LPO locale (LPO BFC - Yonne) et la LPO France, une phase d'inventaires permet de faire un diagnostic du site. La LPO BFC - Yonne propose alors des mesures et aménagements favorisant la biodiversité ; il s'agit donc d'un plan de gestion simplifié. Les préconisations sont établies en prenant en compte les contraintes et les usages des sites. Libre ensuite à la collectivité de réaliser ou non ces aménagements. La LPO BFC — Yonne accompagne ensuite la mise en œuvre de ces mesures tout en suivant tous les ans l'impact sur la faune et la flore. Au terme des 5 ans, un bilan permet d'évaluer les aménagements effectués. La convention peut ensuite être renouvelée comme cela a été le cas en 2020.

Les droits et devoirs de la collectivité :

En adhérant au programme des refuges LPO, la collectivité s'engage à respecter les 4 principes de la charte :

- Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages
- Renoncer aux produits chimiques
- Réduire l'impact sur l'environnement
- Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité

Conseils de gestion

Pour maintenir, voire améliorer, la biodiversité du parc des Chaumes, la commune doit respecter la charte des refuges LPO. De plus, elle peut mettre en place diverses actions et aménagements proposés dans les rapports d'études depuis 2015 tels que :

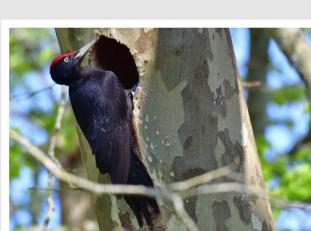
- Gérer les espèces envahissantes : limiter les repousses de Robinier faux-acacia, surveiller et arracher la Vergerette annuelle, la Vergerette du Canada et le Datura avant fructification, éliminer les lilas.
- Limiter le Sapin pectiné : éliminer les semis denses et jeunes sapins pectinés au profit des feuillus locaux..
- Conserver le bois mort : sur pied, en chandelle ou en tas au sol pour favoriser les insectes xylophages et leurs prédateurs.
- Proscrire la taille et la coupe des arbres pendant la saison de reproduction des oiseaux, de mars à août.
- Pratiquer la fauche différenciée afin de varier les faciès de végétation et pratiquer la fauche tardive favorable aux insectes et à leurs prédateurs ainsi qu'aux granivores.
- Maintenir les ronciers qui sont un refuge et une source de nourriture pour de nombreux oiseaux, notamment en migration.
- Installer des nichoirs : offrir des sites de reproduction pour les oiseaux cavernicoles.
- Sensibiliser le public : panneaux et documents pédagogiques, animations sur site.



↑ Geai des chênes



↑ Huppe fasciée



↑ Pic noir

Oiseaux



	Espèces	Dernière année	Statut		Espèces	Dernière année	Statut
1	Accenteur mouchet	2018	N1	32	Mésange à longue queue	2020	N1
2	Bergeronnette grise	2018	P	33	Mésange bleue	2022	N3
3	Bruant jaune	2016	P	34	Mésange charbonnière	2022	N3
4	Buse variable	2016	N1	35	Mésange huppée	2017	N1
5	Chardonneret élégant	2022	N2	36	Mésange noire	2019	N1
6	Choucas des tours	2020	P	37	Mésange nonnette	2020	N1
7	Corbeau freux	2022	P	38	Milan noir	2022	N1
8	Corneille noire	2022	N3	39	Moineau domestique	2022	N3
9	Coucou gris	2016	N1	40	Pic épeiche	2022	N3
10	Épervier d'Europe	2018	N1	41	Pic mar	2020	P
11	Étourneau sansonnet	2022	N3	42	Pic noir	2018	N1
12	Faucon crécerelle	2022	N1	43	Pic vert	2022	N1
13	Faucon pèlerin	2022	N1	44	Pie bavarde	2022	N1
14	Fauvette à tête noire	2022	N3	45	Pigeon biset domestique	2022	N1
15	Fauvette des jardins	2017	N1	46	Pigeon colombin	2020	N1
16	Geai des chênes	2022	N2	47	Pigeon ramier	2022	N2
17	Grimpereau des jardins	2022	N2	48	Pinson des arbres	2022	N2
18	Grive draine	2016	N1	49	Pouillot véloce	2022	N2
19	Grive musicienne	2022	N1	50	Roitelet à triple bandeau	2022	N2
20	Grosbec casse-noyaux	2015	N1	51	Roitelet huppé	2019	N1
21	Grue cendrée	2020	P	52	Rossignol philomèle	2019	N1
22	Héron cendré	2015	P	53	Rougegorge familier	2022	N2
23	Hirondelle de fenêtre	2022	N3	54	Rougequeue à front blanc	2022	N1
24	Hirondelle rustique	2022	N1	55	Rougequeue noir	2022	N3
25	Huppe fasciée	2022	P	56	Serin cini	2022	N3
26	Hypolaïs polyglotte	2022	N1	57	Sittelle torchepot	2022	N3
27	Linotte mélodieuse	2018	N1	58	Tarin des aulnes	2020	P
28	Locustelle tachetée	2019	N1	59	Tourterelle des bois	2020	N1
29	Loriot d'Europe	2018	N1	60	Tourterelle turque	2022	N2
30	Martinet noir	2022	N1	61	Troglodyte mignon	2022	N2
31	Merle noir	2022	N3	62	Verdier d'Europe	2020	N1

Le Faucon pèlerin niche sur les falaises rocheuses naturelles ou artificielles, du bord de mer jusqu'à la montagne. En Bourgogne, il a le statut de « En danger ». Il se reproduit potentiellement dans le secteur, mais pas sur le site même. Il s'agit de l'animal le plus rapide au monde, il atteint 400 km/h en pointe.



Le Chardonneret élégant se nourrit de graines de chardon (d'où son nom), de graines d'aulne, de bardane ou de bouleau. En France, mais aussi en Bourgogne, il est classé comme « Vulnérable » sur les Listes Rouges.



L'Hirondelle rustique est un oiseau nicheur dit « vulnérable » en Bourgogne en raison d'un déclin marqué de sa population. Elle façonne son nid avec de la terre mouillée, généralement dans les granges, fermes et se nourrit exclusivement d'insectes.



Le Verdier d'Europe est également une espèce menacée en Bourgogne, montrant un déclin de 52% entre 2008 et 2018 dans l'Yonne. Il s'agit d'une espèce granivore qui avec son bec puissant peut casser facilement des graines dures. Il est facilement observable toute l'année et notamment à la mangeoire l'hiver.

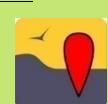
Transmettez

VOS

observations !

Vous avez vu un vol d'oiseaux migrateurs ? Vous avez observé un oiseau rare ou commun sur votre commune ou ailleurs dans l'Yonne ?

Transmettez-les sur notre site internet : faune-yonne.org ou directement grâce à l'application smartphone **Naturalist**



L'inscription sur ces sites est libre et gratuite pour tous.

Vous observez des espèces autre que oiseaux ? Transmettez-nous aussi vos données sur : faune-france.org



© Photos :

J.-P.Leau, C. Vathelet

